Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2955

16.6.2025

Avis du Comité économique et social européen

Plan d'action visant à renforcer la coopération entre les organisations de la société civile de l'Union européenne et du Kazakhstan dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour l'Asie centrale et de la stratégie «Global Gateway»

(avis d'initiative)

(C/2025/2955)

Rapporteur: **Dumitru FORNEA**

Conseiller	Igor ZUBCU
Décision de l'assemblée plénière	17.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur Avis d'initiative
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	11.2.2025
Adoption en session plénière	26.3.2025
Session plénière n°	595
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	147/0/3

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE reconnaît qu'il existe un potentiel pour développer les relations de l'Union européenne avec la République du Kazakhstan sur la base des interdépendances économiques et commerciales qui existent déjà dans certains domaines tels que les investissements dans l'énergie et la logistique. Il est toutefois essentiel de faire en sorte que ces relations soient en priorité axées sur la durabilité, les droits humains et l'inclusion, et qu'elles soient conformes aux valeurs et aux objectifs stratégiques de l'Union. Pour favoriser une coopération équilibrée et mutuellement bénéfique, les relations entre l'UE et le Kazakhstan doivent impérativement être les plus diversifiées possible dans différents domaines d'activité, en prenant soin d'intégrer les préoccupations environnementales, sociales et géopolitiques.

1.2. Le CESE soutient le développement du dialogue civique et social dans la région de l'Asie centrale et plaide pour qu'il soit formalisé, sur le modèle des bonnes pratiques mises en œuvre dans les relations avec la société civile organisée des Balkans occidentaux et, dans une certaine mesure, des pays du partenariat oriental, puisque tel est l'objectif poursuivi par la société civile de la région.

1.3. Le Kazakhstan et l'Ouzbékistan sont les pays qui peuvent se synchroniser le plus facilement et le plus rapidement avec l'UE dans le cadre des programmes de soutien au dialogue social et civique, notamment grâce à l'expérience qu'ils ont déjà acquise en participant au forum annuel de la société civile UE-Asie centrale.

1.4. Le CESE a l'intime conviction que la mise en œuvre de l'accord de partenariat et de coopération renforcé (APCR) et de la stratégie «Global Gateway» au Kazakhstan, et en Asie centrale en général, ne peut avoir lieu sans la participation des organisations de la société civile et sans un volet financier clair consacré au soutien des mesures prévues au chapitre 5, article 251, de l'APCR.

1.5. Le CESE est convaincu que les relations entre la société civile organisée de l'Union et celle du Kazakhstan peuvent se développer de manière structurée sur la base d'un plan d'action assorti de plusieurs priorités et conforme aux objectifs de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale. Le financement devra provenir de l'initiative «Global Gateway», avec une contribution proportionnelle des gouvernements des États de la région, ainsi que d'autres donateurs internationaux. Les **priorités du plan d'action** devraient être les suivantes:

— Il convient d'assurer un suivi, une évaluation et une mise en œuvre indépendants et constants: a) des conditions de travail, du respect des droits des travailleurs et de l'activité syndicale; b) du respect des droits de l'homme et du principe de non-discrimination; c) de la liberté de la presse, et d) de la sécurité juridique et du respect de l'état de droit.

— Il y a lieu de mettre en place une plateforme de la société civile UE-Asie centrale sur la base du modèle des forums de la société civile UE-Asie centrale organisés périodiquement par les institutions européennes et de l'expérience acquise dans ce cadre, ainsi qu'en s'inspirant des bonnes pratiques développées par le Comité économique et social européen ou par le Forum de la société civile pour le partenariat oriental.

— Il importe d'associer les organisations de la société civile à la promotion du protocole d'accord entre l'UE et le Kazakhstan établissant un partenariat stratégique dans le domaine des matières premières, des batteries et de l'hydrogène renouvelable. L'engagement dont elles font preuve permettra également de garantir que les objectifs de développement durable (ODD) soient dûment pris en compte, en particulier l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), grâce à l'aide apportée pour évaluer la durabilité des projets et les obligations de diligence conformément aux normes de l'UE et de l'OCDE.

— L'Union européenne pourrait également contribuer au développement et à la consolidation de la société civile au Kazakhstan en créant un programme d'échange d'expériences destiné aux fonctionnaires de l'administration et au personnel du système judiciaire du pays, avec la participation de l'Institut européen d'administration publique de Maastricht et du Centre européen de la magistrature et des professions juridiques de Luxembourg.

— Les institutions européennes devraient également soutenir le développement de la société civile au Kazakhstan en augmentant les possibilités d'éducation des jeunes grâce au programme Erasmus +, qui a déjà facilité la formation de nouveaux représentants de la société civile, contribuant ainsi à une meilleure compréhension du système de principes et de valeurs de l'UE. Les jeunes des États membres qui vont étudier au Kazakhstan jouent également un rôle important dans le renforcement de la coopération bilatérale fondée sur la compréhension et le respect mutuels.

2. **Observations générales**

2.1. Le présent avis met l'accent sur le renforcement de la coopération entre l'UE et le Kazakhstan, en particulier dans les domaines présentant un intérêt pour la société civile organisée, compte tenu des priorités et des possibilités découlant de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale et de l'initiative «Global Gateway».

2.2. Le partenariat avec l'UE demeure une pierre angulaire de la politique étrangère du Kazakhstan, qui est le premier pays de la région d'Asie centrale à avoir signé un APCR avec l'Union, lequel a favorisé une collaboration plus poussée dans des secteurs clés tels que le commerce, l'investissement, l'énergie, l'agriculture et la connectivité.

2.3. L'UE est le premier partenaire commercial du Kazakhstan. En 2023, les investissements européens dans le pays ont atteint 170 milliards d'EUR, et les échanges de marchandises de l'Union avec le Kazakhstan se sont élevés à 42,4 milliards d'EUR, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à 2022. Les exportations de l'UE ont atteint 12,1 milliards d'EUR, soit une augmentation de 17,2 % par rapport à 2022, et les importations en provenance du Kazakhstan se sont élevées à 30,3 milliards d'EUR, soit une hausse de 1,6 % par rapport à cette même année ([1]).

2.4. Les échanges commerciaux entre le Kazakhstan et l'UE se composent, pour une part significative, d'exportations de ressources énergétiques et d'importations de machines et d'équipements. Le pays détient les douzièmes plus importantes réserves pétrolières mondiales. Il assure quelque 13 % de la demande de pétrole de l'UE.

([1]) https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/kazakhstan_en?prefLang=fr.

2.5. Le rôle stratégique du Kazakhstan s'étend aux matières premières critiques, étant donné qu'il détient 33 des 34 éléments recensés dans la législation de la Commission européenne sur les matières premières critiques. Parmi ceux-ci, 19 sont actuellement en production et des plans pour l'extraction de 14 autres ont été confirmés, faisant du Kazakhstan un partenaire clé de l'UE pour ce qui est de lui assurer un approvisionnement stable en matériaux essentiels pour les secteurs de la transition énergétique et des technologies de pointe.

2.6. Dans cette optique, l'UE et le Kazakhstan ont signé le 7 novembre 2022 un protocole d'accord établissant un partenariat stratégique dans le domaine des matières premières, des batteries et de l'hydrogène renouvelable ([2]) afin de renforcer la coopération en la matière, à la fois pour multiplier les investissements dans les secteurs couverts par cet accord et pour encourager la participation aux programmes d'innovation et de recherche.

2.7. Le Kazakhstan «établit des ponts» entre l'Asie et l'Europe en développant la connectivité et les réseaux de transport. Au total, treize corridors de transport internationaux traversent le Kazakhstan, dont cinq ferroviaires et huit routiers. Le corridor médian recèle un fort potentiel pour ce qui est de devenir une liaison commerciale essentielle. Des compagnies aériennes kazakhes et étrangères assurent des vols vers 132 destinations dans 32 pays, assurant ainsi une connectivité entre l'Asie centrale et l'Europe.

2.8. Sur la base d'une étude de l'UE et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) sur les liaisons de transport durables entre l'Europe et l'Asie centrale ([3]), et dans le contexte de la mise en œuvre de l'initiative «Global Gateway», Astana a accueilli, le 12 juin 2024, le lancement d'une plateforme de coordination pour la route de transport international transcaspienne (TITR).

2.9. Cette plateforme, conçue pour faciliter les projets le long de la TITR, réunit les donateurs, les investisseurs, les parties prenantes et les bénéficiaires qui jouent un rôle dans cette route de transport. Il s'agit notamment des cinq États d'Asie centrale, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Turquie, de la Commission européenne et de l'UE, des États membres, de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement (BAD).

2.10. Avant la guerre menée par la Russie en Ukraine, le corridor eurasiatique nord constituait le principal axe de connexion terrestre entre l'Europe et l'Asie, mais l'étude a identifié la TITR comme un itinéraire de substitution. L'étude a également recommandé d'investir prioritairement dans la modernisation de l'infrastructure ferroviaire au Kazakhstan.

2.11. Le Kazakhstan est membre de l'Union économique eurasiatique (UEE), qui est dirigée par la Russie. Des liens économiques étroits entre le Kazakhstan et l'UE pourraient améliorer la stabilité économique du Kazakhstan, ce qui profiterait indirectement à la Russie grâce au renforcement des économies de l'UEE et de ses États membres. Les sanctions imposées par l'UE à la Russie après son invasion de l'Ukraine ont suscité des inquiétudes quant à l'utilisation par la Russie de pays voisins, y compris le Kazakhstan, comme voies d'exportation alternatives ou comme intermédiaires pour accéder à des biens faisant l'objet de restrictions. Cette augmentation du volume des échanges pourrait ouvrir à la Russie des possibilités de contourner les sanctions.

3. **Observations spécifiques**

3.1. *La société civile au Kazakhstan: cadre juridique et institutionnel. Participation du public et consultation de la société civile*

3.1.1. Au cours des trente dernières années, des initiatives nouvelles et assez significatives portées par des ONG ont vu le jour dans le pays, dont la plupart sont menées avec succès et fournissent un large éventail de services à la société. Concrètement, certaines initiatives de la société civile ont une certaine influence sur la vie politique, sociale, économique, culturelle et humanitaire au Kazakhstan.

([2]) https://primeminister.kz/en/news/kazakhstan-and-eu-sign-strategic-partnership-document-8103856.
([3]) https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/international-relations/study-sustainable-transport-connections-central-asia_en?prefLang=fr.

3.1.2. Le décret présidentiel nº 341 du 2 juin 2020 a approuvé un document stratégique fixant les grandes orientations de l'évolution à long terme de la société civile, intitulé «Feuille de route pour le développement de la société civile en République du Kazakhstan pour la période 2020-2030», qui définit de nouvelles approches pour transformer les activités du secteur civil. Cette feuille de route sera mise en œuvre en deux étapes: la première couvrira la période 2020-2025 et la seconde la période 2026-2030.

3.1.3. Le 29 décembre 2021 est entrée en vigueur la loi kazakhe relative au commissaire aux droits humains en République du Kazakhstan. Cette loi réglemente certains aspects des activités menées par les défenseurs des droits humains, les garanties des droits et libertés de ces mêmes défenseurs, ainsi que la création, le fonctionnement et le suivi du mécanisme de protection des personnes exerçant des activités dans ce domaine.

3.1.4. Le 3 janvier 2021 a été adoptée la loi portant modification et complémentation de certains actes législatifs de la République du Kazakhstan relatifs aux activités des conseils publics. Lors de la formation des conseils publics, des efforts ont été déployés pour garantir la participation de représentants des ONG, partis et militants de la société civile actifs en la matière.

3.1.5. En décembre 2021 a été adoptée la loi portant modification et complémentation de certains actes législatifs de la République du Kazakhstan concernant l'amélioration du droit procédural civil et la création d'institutions pour le règlement extrajudiciaire et préjudiciel des différends (loi sur la médiation).

3.1.6. Le 4 juillet 2022, le chef de l'État a signé la loi de la République du Kazakhstan sur le volontariat et les activités caritatives, qui a introduit certaines modifications concernant les ordonnances d'État dans le domaine social et les subventions d'État. Aujourd'hui, le nombre de volontaires actifs est d'environ 200 000 personnes. Plus de 65 000 volontaires sont enregistrés sur le site web Qazvolunteer.kz.

3.1.7. En 2022 également, le Kurultai national a été créé sous la direction du président de la République du Kazakhstan. Il s'agit d'un organe consultatif affichant pour principal objectif de développer des idées et des mesures en vue d'accroître davantage l'autonomisation sociale ([4]).

3.1.8. Le 2 octobre 2023 a été adoptée la loi de la République du Kazakhstan sur le contrôle public. Celle-ci insiste sur l'importance de la participation des citoyens à l'administration publique et de la transparence des pouvoirs publics. Elle propose des mécanismes pour permettre au public de participer activement au suivi des activités des agences gouvernementales.

3.1.9. Les dirigeants actuels du pays ont mis en œuvre en 2019 le concept d'«État à l'écoute» comme moyen de répondre rapidement aux «critiques et suggestions constructives des citoyens». Parmi les outils déployés dans le cadre de cette initiative figurent les pétitions en ligne et les référendums. Pour être examinée, une pétition en ligne doit recueillir 50 000 signatures. Les représentants de la société civile ont convenu que cet instrument fonctionnait bien. Toutefois, certaines modifications sont envisagées, notamment concernant le nombre de signatures qui seront nécessaires pour valider une pétition. Pour l'heure, aucun chiffre officiel n'a été communiqué, mais certains représentants ont déclaré que 150 000 signatures seraient requises, ce qui serait extrêmement difficile à obtenir dans un si vaste pays comptant 20 millions d'habitants inégalement répartis.

3.1.10. En outre, tout citoyen peut soumettre aux autorités une requête en ligne sur le portail web eOtinish ([5]), et les représentants kazakhs rencontrés au cours de la mission ont déclaré que l'outil fonctionnait parfaitement, même si les réponses fournies n'étaient pas toujours satisfaisantes.

3.1.11. Le 6 octobre 2024, le gouvernement a organisé un référendum sur la construction d'une centrale nucléaire. ONG et citoyens ont exprimé des inquiétudes quant à la question de savoir qui financerait un projet d'une telle envergure et au fait que le Kazakhstan ne pouvait financer à lui seul la construction d'une telle infrastructure sur la base de son budget national. En outre, la population semblait plus préoccupée par les éventuels manquements (corruption, incompétence, bureaucratie) que par la nature même du projet, à savoir le fait qu'il s'agit d'une centrale nucléaire.

3.1.12. L'APCR prévoit une coopération entre la société civile de l'UE et celle du Kazakhstan en son chapitre 5, article 251, qui dispose ce qui suit: «Les parties poursuivent et renforcent leur dialogue, sous la forme de réunions et de consultations, et coopèrent sur le rôle de la société civile.»

([4]) https://quryltai.kz.
([5]) https://eotinish.kz/kk.

3.1.13. La délégation du CESE a rencontré une organisation de la société civile assurant le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord entre l'UE et le Kazakhstan sur un partenariat stratégique dans le domaine des matières premières, des batteries et de l'hydrogène renouvelable. Les représentants de cette organisation ont fait valoir qu'il était difficile d'obtenir des informations fiables, étant donné que le protocole d'accord contient une clause portant à la fois sur la confidentialité et la transparence.

3.1.14. La société civile disposant d'une expertise est concentrée dans les grandes villes, principalement à Astana et Almaty, et n'est guère présente dans les zones rurales. Il s'ensuit que les évaluations des incidences sur l'environnement sont difficiles à obtenir dans les régions. Dans le même temps, les jeunes s'investissent de plus en plus dans les organisations de la société civile et les initiatives menées par cette dernière bénéficient d'un soutien.

3.2. *Politiques du Kazakhstan en matière de migration de travail*

3.2.1. Le Kazakhstan a signé la déclaration sur la politique migratoire coordonnée des États membres de la Communauté des États indépendants (CEI). Il a ratifié la convention relative au statut juridique des travailleurs migrants des États membres de la CEI [6] et des membres de leur famille. Le gouvernement de la République du Kazakhstan a également signé des accords sur le statut juridique des travailleurs migrants et des membres de leur famille et sur la coopération en matière de lutte contre la migration illégale de travailleurs en provenance de pays tiers.

3.2.2. La loi de la République du Kazakhstan sur la migration de populations constitue le principal instrument juridique du pays dans ce domaine. Conformément à la loi nationale sur l'emploi, le gouvernement kazakh définit chaque année un quota pour les travailleurs étrangers désireux de venir travailler sur le territoire de la République du Kazakhstan. Pour 2024, celui-ci a été fixé à 0,23 % de la population économiquement active du pays.

3.2.3. Le taux de chômage national est passé de 4,9 % en 2022 à 4,7 % en 2023. Les principaux échanges migratoires du pays ont lieu avec les États de la CEI. La part des arrivées en provenance des États de la CEI et des départs vers ces pays s'établissait respectivement à 89,7 % et 70,6 %.

3.3. *Politique du Kazakhstan concernant la jeunesse*

3.3.1. Les progrès accomplis par le Kazakhstan en matière d'engagement politique des jeunes laissent entrevoir d'importantes possibilités de coopération avec l'Union européenne. Alors que le pays continue d'accorder la priorité à l'autonomisation des jeunes par la voie de sa feuille de route pour la politique de la jeunesse 2023-2029, le cadre national s'aligne sur les engagements de l'UE à promouvoir la participation civique, l'inclusion sociale et le développement durable parmi les jeunes.

3.3.2. Les partenariats avec les parlements de la jeunesse de l'UE pourraient faciliter les programmes d'échange, les sessions conjointes et les activités de mentorat des députés au Parlement européen et, ce faisant, enrichir l'expérience législative des jeunes Kazakhs et favoriser la compréhension des pratiques de l'Union en matière de démocratie représentative.

3.4. *Le secteur des entreprises*

3.4.1. Chaque entité commerciale doit demander à être membre de l'Atameken (chambre de commerce du Kazakhstan) et payer des cotisations relativement élevées. L'Atameken et diverses organisations professionnelles européennes soutiennent le renforcement des relations économiques et commerciales entre le Kazakhstan et l'UE.

3.4.2. L'obligation de visa pour les sociétés et entreprises kazakhes désireuses d'entrer sur le territoire de l'UE représente une charge administrative et explique bien souvent leur absence des forums et manifestations organisés au sein de l'Union à destination des entreprises. À cet égard, les entreprises estiment qu'une simplification du régime des visas constituerait une étape importante pour faciliter non seulement les contacts interpersonnels, mais aussi les relations interentreprises.

[6] La Communauté des États indépendants.

3.5. *Les syndicats*

3.5.1. La loi dispose que les syndicats peuvent organiser des grèves, mais uniquement après la fin des procédures habituelles (arbitrage et médiation). Les autorités doivent être informées des projets de grève ou de réunion, et 5 % seulement des rassemblements sont finalement autorisés, les droits des travailleurs à se rassembler pacifiquement étant ainsi considérablement limités. Les syndicats sont indépendants, mais ne comptent qu'une faible proportion d'adhérents au sein des institutions gouvernementales. Il est essentiel de renforcer les mécanismes de négociation collective pour donner aux syndicats les moyens d'agir, améliorer la représentation des travailleurs et remédier à cette participation limitée.

3.5.2. En 2014, une loi sur les syndicats a été déposée, mais elle a été contestée sur la forme par la communauté internationale. Ces préoccupations ont été écartées après que les syndicats ont pu proposer des modifications majeures à la législation proposée. Dans les régions, les organes exécutifs ont tendance à ignorer les propositions et suggestions des syndicats. Des défis subsistent dans le domaine de la liberté d'association.

3.5.3. Il convient de noter que, selon l'édition 2024 de l'indice des droits dans le monde de la Confédération syndicale internationale (CSI), le Kazakhstan obtient la note 5, ce qui correspond à l'absence de toute garantie en matière de droits des travailleurs, une situation qui fait du pays l'un des pires au monde dans lequel travailler ([7]). Dans ce contexte de fragilité évidente concernant les droits des travailleurs et l'exercice d'une activité syndicale normale, le renforcement de la coopération entre les organisations de la société civile de l'Union européenne et du Kazakhstan doit nécessairement passer par le respect total des droits des travailleurs et des syndicats indépendants.

3.6. *Droits de l'homme et non-discrimination*

3.6.1. Les organisations de défense des droits humains ont mis en évidence à la fois les progrès accomplis et les difficultés persistantes en la matière au Kazakhstan. Bien qu'elles aient reconnu des améliorations dans des domaines tels que les réformes juridiques et les efforts de modernisation du paysage politique, elles ont également fait part de leurs préoccupations quant aux reculs que connaissent certains secteurs fondamentaux, notamment la protection des libertés civiles et la liberté d'expression. Malgré le lancement de réformes visant à renforcer la démocratie, le caractère tangible et constant des progrès reste inégal.

3.6.2. Si la législation existante autorise les manifestations pacifiques et garantit la liberté de réunion, l'écart entre la théorie et la pratique est assez profond. Les entités souhaitant organiser une manifestation n'ont plus besoin d'obtenir l'autorisation préalable de l'akimat (la municipalité locale) et n'ont plus qu'à en informer les autorités. Toutefois, dans la plupart des cas, le candidat organisateur se voit notifier soit que l'espace est déjà réservé par une autre organisation de la société civile (généralement organisée par le gouvernement), soit que l'espace public où la manifestation ou l'événement est censé avoir lieu fait l'objet de travaux de construction. Il s'avère ensuite qu'aucun événement n'a lieu à l'endroit indiqué.

3.6.3. Ces dernières années, plusieurs affaires de violence sexiste ont été couvertes par les médias kazakhs, qui ont retransmis en direct certains procès, portant ainsi cette thématique au cœur du débat public. Dans ce contexte, une nouvelle loi a été adoptée en avril 2024, laquelle durcit les peines encourues pour les violences domestiques sept ans après leur dépénalisation.

3.6.4. Les femmes sont sous-représentées dans les fonctions publiques malgré la loi relative aux élections au Kazakhstan, qui a introduit des quotas exigeant une proportion de 30 % de femmes, de jeunes et de personnes handicapées parmi les députés au parlement. Dans la législature actuelle, 20 % des membres du sénat et 18,4 % des membres de la chambre des représentants (Mazhilis) sont des femmes ([8]).

3.6.5. Après les événements de janvier 2022, les possibilités d'organiser une manifestation ont été considérablement réduites et les autorités ont tendance à disperser les rassemblements, même les plus petits ne regroupant que quelques personnes. Les militants notent également que la justice n'a pas été rendue pour les victimes de violences perpétrées à l'encontre des manifestants au cours desdits événements. Le dernier rassemblement d'ampleur a été organisé en février 2022 à Almaty en soutien à l'Ukraine après son invasion par la Russie; les manifestations ont été peu nombreuses depuis lors.

3.6.6. Pour aider les personnes handicapées, les organisations de la société civile ont lancé une initiative intitulée «Kazakhstan accessible». Cet outil en ligne affiche une évaluation du niveau d'accessibilité des installations et services urbains pour les personnes handicapées ([9]).

([7]) https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/2024_ituc_global_rights_index_fr.pdf.
([8]) https://data.ipu.org/fr/parliament/KZ/KZ-UC01/.
([9]) https://www.unicef.org/kazakhstan/en/stories/paving-accessible-path-future.

3.6.7. L'activisme LGBTQI+ peut s'exprimer davantage que dans d'autres pays d'Asie centrale. Traditionnellement, la population nomade kazakhe n'est pas discriminatoire et est ouverte aux différences. La situation s'est considérablement aggravée pour les personnes LGBTQI+ en raison de la propagande et de la stigmatisation russes. Les personnes transgenres doivent avoir subi une chirurgie au niveau de leur appareil génital si elles souhaitent que leur nouveau genre soit reconnu sur leur carte d'identité ([10]). La proposition de présenter une législation anti-LGBTQI+ similaire à celle en vigueur en Russie ne s'est pas concrétisée.

3.7. *Liberté des médias et de la presse*

3.7.1. Selon le classement de la liberté de la presse établi en 2024, le Kazakhstan occupait la 142e place sur 180 pays, alors qu'il se plaçait en 134e position en 2023. Le gouvernement exerce un contrôle considérable sur le paysage médiatique: quelque 90 % des médias sont sous le patronage de l'État. La presse indépendante éprouve des difficultés à obtenir un financement durable. Dans certains cas, elle est parrainée par des marques renommées qui souhaitent promouvoir leur image.

3.7.2. La nouvelle législation sur les médias récemment annoncée suscite des inquiétudes parmi les journalistes et les professionnels des médias, car elle est considérée comme assez restrictive. En outre, certaines mesures relatives à l'accès des journalistes étrangers au Kazakhstan sont en cours de discussion.

3.7.3. La législation kazakhe sur les médias et l'information impose un certain niveau de contrôle des contenus médiatiques. La loi sur les médias exige que tous les médias soient enregistrés, et le gouvernement se réserve le droit de suspendre ou de révoquer leurs licences en cas de publication d'informations sensibles.

3.7.4. La société civile indique qu'il n'existe qu'un cadre juridique limité en matière d'accès à l'information d'intérêt public, malgré l'adoption des technologies numériques et leur influence sur la gouvernance et le service public. De nombreuses informations d'intérêt public, telles que les informations budgétaires, ne sont pas accessibles aux journalistes et aux citoyens, et seul un petit nombre de réunions des autorités publiques sont ouvertes au public.

3.7.5. La propagande russe est extrêmement répandue et son impact est extraordinairement élevé, notamment parce que la majorité de la population parle le russe. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les fausses informations et la propagande ont considérablement augmenté. Les institutions publiques ne semblent pas prendre les mesures nécessaires pour les contrer.

3.8. *Justice*

3.8.1. Le système judiciaire du Kazakhstan est considéré comme supérieur à celui des autres pays d'Asie centrale. Le fait que la plupart des informations juridiques soient publiées en russe crée un déficit d'information pour la population de langue kazakhe. Des plaintes ont également été formulées concernant le niveau trop élevé de dépendance politique entre les juges, les procureurs et la police.

3.8.2. La Cour constitutionnelle du Kazakhstan a été créée en 2023. Toutes ses procédures se déroulent en ligne. Les représentants des agences de l'État et les citoyens qui ont porté une affaire devant elle sont invités aux audiences. La Cour fait office de médiateur et de mécanisme de réaction rapide. Elle joue un rôle préventif, tout en assurant le suivi de l'exécution des décisions.

3.8.3. L'augmentation du nombre d'affaires portées devant les juridictions civiles témoigne d'une confiance accrue de la population dans les procédures judiciaires à ce niveau. La situation est différente en ce qui concerne les affaires pénales, dans lesquelles certains cas de répression ont été dénoncés. À cet égard, l'une des affaires de renommée internationale est celle du militant Zhanbolat Mamai, une figure de l'opposition accusée d'avoir organisé des émeutes massives à Almaty lors des manifestations de janvier 2022.

3.8.4. L'avis no 11/2023 (Kazakhstan), adopté le 28 mars 2023, du groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies indique que la privation de liberté de Zhanbolat Mamai est contraire aux articles 3, 9, 19 et 20 de la déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'à l'article 9, paragraphe 1, et aux articles 19 et 21 du pacte international relatif aux droits civils et politiques.

([10]) https://www.rferl.org/a/fighting-for-identity-kazakh-laws-make-life-difficult-for-transgender-community/30774062.html.

4. **Plan d'action visant à renforcer la coopération entre les organisations de la société civile de l'Union européenne et du Kazakhstan**

4.1. Le CESE a l'intime conviction que la mise en œuvre de l'APCR et de la stratégie «Global Gateway» au Kazakhstan, et en Asie centrale en général, ne peut avoir lieu dans le respect des normes de l'UE sans la participation des organisations de la société civile et sans que les institutions de l'UE consacrent un volet financier clair au soutien des mesures prévues au chapitre 5, article 251, de l'APCR.

4.2. Le CESE est convaincu que les relations entre la société civile organisée de l'Union et celle du Kazakhstan peuvent se développer de manière structurée sur la base d'un plan d'action assorti de plusieurs priorités et conforme aux objectifs de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale. Le financement devra provenir de l'initiative «Global Gateway», avec une contribution proportionnelle des gouvernements des États de la région, ainsi que d'autres donateurs internationaux.

4.3. Il y a lieu de mettre en place une plateforme de la société civile UE-Asie centrale sur la base du modèle des forums de la société civile UE-Asie centrale organisés périodiquement par les institutions de l'Union et de l'expérience acquise dans ce cadre, ainsi qu'en s'inspirant des bonnes pratiques développées par le CESE ou par le Forum de la société civile pour le partenariat oriental.

4.4. La République du Kazakhstan et la République d'Ouzbékistan sont des États développés qui disposent des capacités financières et administratives nécessaires à la mise en place d'un cadre institutionnel pour les relations entre les organisations de la société civile d'Asie centrale et de l'Union européenne.

4.5. L'établissement de plateformes nationales de la société civile dans ces États constituerait une étape importante vers la mise en place d'une plateforme de la société civile UE-Asie centrale, qui permettra un dialogue structuré et permanent entre les représentants de la société civile des États membres de l'UE et des États de la région d'Asie centrale.

4.6. Cette manière structurée d'assurer les relations entre les représentants de la société civile organisée de ces deux régions du monde peut apporter des avantages considérables s'agissant de renforcer les relations économiques, commerciales, sociales et culturelles, de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et, partant, de garantir les conditions d'une meilleure coordination et synchronisation de l'action sur la scène internationale.

4.7. Le protocole d'accord entre l'UE et le Kazakhstan établissant un partenariat stratégique dans le domaine des matières premières, des batteries et de l'hydrogène renouvelable n'est pas seulement un outil important pour attirer des investissements dans ces domaines d'intérêt stratégique pour les signataires de cet accord; il offre aussi l'occasion d'associer la société civile organisée à l'évaluation de la durabilité des projets et du respect des obligations de diligence conformément aux ODD, notamment les ODD 7, 12 et 13, ainsi qu'aux normes adoptées par l'UE et l'OCDE.

4.8. L'Union européenne pourrait également contribuer à la mise en place d'un environnement institutionnel favorable à une société civile forte et indépendante au Kazakhstan en créant un programme d'échange d'expériences destiné aux fonctionnaires de l'administration et au personnel du système judiciaire du pays, avec la participation de l'Institut européen d'administration publique de Maastricht et du Centre européen de la magistrature et des professions juridiques de Luxembourg.

4.9. À la suite de réunions avec des représentants de la société civile et de la Cour constitutionnelle, la délégation du CESE qui s'est rendue au Kazakhstan a constaté que bon nombre des situations signalées par les organisations de défense des droits de l'homme auraient pu être évitées si la formation professionnelle et l'état d'esprit de certains représentants de l'État au sein de l'administration publique ou du système judiciaire avaient été conformes aux bonnes pratiques des pays de l'OCDE.

4.10. Par exemple, des lacunes ont été signalées dans la formation des magistrats, principalement en raison de la confusion dans la terminologie juridique, étant donné que les processus d'éducation et de formation des magistrats reposent toujours sur des méthodes pédagogiques et du matériel didactique issus de l'ancien système soviétique ou du système russe actuel, sans tenir compte sérieusement de la nécessité pour les magistrats et les justiciables d'utiliser de plus en plus le kazakh dans leurs interactions.

4.11. Les institutions européennes peuvent également soutenir le développement de la société civile au Kazakhstan en augmentant les possibilités d'éducation des jeunes grâce au programme Erasmus +, qui a déjà facilité la formation de nouveaux représentants de la société civile, contribuant ainsi à une meilleure compréhension du système de principes et de valeurs de l'UE. Les jeunes des États membres qui vont étudier au Kazakhstan jouent également un rôle important dans le renforcement de la coopération bilatérale fondée sur la compréhension et le respect mutuels.

4.12. Les universités kazakhes souhaitent développer les possibilités pour leurs étudiants de participer à des programmes d'échanges internationaux avec des établissements d'enseignement supérieur similaires dans l'UE, et cet intérêt est étayé par l'expérience et la capacité des universités de ce pays à gérer des projets Erasmus conformément aux procédures de l'Union.

Bruxelles, le 26 mars 2025.

Le président

du Comité économique et social européen

Oliver RÖPKE